

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 22 (1934)
Heft: 1

Artikel: Qui a fondé l'abbaye d'Humilimont? [suite]
Autor: Courtray, Albert-Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUI A FONDÉ L'ABBAYE D'HUMILIMONT?

par Dom ALBERT-MARIE COURTRAY

(Suite)

III. LES SIRES DE CORBIÈRES SONT LA SOUCHE DES SIRES DE VUIPPENS

PREMIÈRE PREUVE

*Conon I^{er} et Uldric II sires de Corbières se parlagent ce fief
vers 1224*

Nous passons maintenant au troisième point, qui confirme et achève mon assertion: la seigneurie de Corbières fut divisée vers 1224 pour doter une branche cadette de la famille seigneuriale, qui prit le nom de Vuippens, de la portion de fief qui lui revint. C'est ainsi que cette branche reçut dans son lot l'avouerie d'Humilimont et put se dire issue des fondateurs de l'abbaye.

Un coup d'œil jeté sur la généalogie de la maison de Corbières suffit pour découvrir la solution entière du problème.

Pierre II, donateur à Humilimont, avec son frère Jocelin I^{er}, de leur « dominium » sur l'église de Vuippens, eut cinq enfants: Conon I^{er}, né vers 1182, Brunesens, Pierre, Uldric II, né vers 1192, et Henri, comme Pierre, mort ou consacré à Dieu avant 1221. Ils paraissent tous les cinq en 1215 au contrat de vente stipulé par leur père et leur oncle Jocelin I^{er}, privé d'enfants, en faveur de l'é-

glise de Sion, de biens dans le Valais, sauf la dot d'Agnès de Saillon, épouse de Conon I^{er}¹.

A cette époque, Uldric II n'est pas marié. Il l'est le 20 décembre 1221, jour où Pierre II, Alice son épouse, leurs fils Conon avec sa femme et ses enfants, et Uldric avec sa femme Ita, rétrocèdent Vuadens à l'abbaye de Saint-Maurice².

Vers 1224, Pierre II entra dans l'éternité, ou dans le cloître d'Humilimont « *conversus ad succurrendum* », ainsi qu'il est marqué au *Nécrologe* de l'abbaye.

Selon le résumé d'un acte, Landri de Mont, évêque de Sion, avait promis d'aider Rodolphe le jeune, comte de Gruyère, dans une lutte contre [Conon I^{er}? — le nom manque] et Uldric II, frères, sires de Corbières. En 1228, le comte délia l'évêque de son engagement. De son côté, l'évêque ne pouvait avoir la paix, mais on ne saisit pas si c'est avec les seigneurs de Corbières ou avec d'autres ennemis³.

Les sires de Corbières étaient de redoutables adversaires pour nécessiter contre eux une alliance de l'évêque de Sion et du comte de Gruyère.

Ensuite, Uldric II, sire de Corbières, et sa femme Ita disparaissent totalement. Mais entre le 25 mars 1225 et le 24 mars 1226 apparaît sans père, ni mère, ni prédécesseurs, Uldric I^{er}, sire de Vuippens, ayant pour femme Ita, décédée en 1257, la première de sa famille inscrite au *Nécrologe* d'Humilimont, le 29 octobre !

Voilà ma démonstration terminée promptement et complètement. Quand s'est effectué le partage de la seigneurie de Corbières ? Vers 1224. — Pourquoi ? Pour diviser entre deux frères, Conon et Uldric, l'héritage paternel. — Au profit de qui ? D'un cadet, Uldric II, co-seigneur de Corbières, connu dans l'histoire à partir de cette date sous le nom d'Uldric I^{er}, sire de Vuippens.

¹ M.D.S.R., XXIX, 182.

² Arch. de cette abbaye, tiroir 50, n° 1.

³ M.D.S.R., XXIII, 355; XXIX, 272.

Ce personnage réunit bien toutes les conditions requises pour être successivement co-seigneur de Corbières et sire de Vuippens aux dates indiquées : naissance vers 1192 ; prénom Uldric ; mariage vers 1217 ; prénom de son épouse, Ita ; naissance de son fils aîné vers 1219 ; partage de l'héritage paternel vers 1224 ; mort de sa femme, Ita, le 29 octobre 1257 ; sa propre mort le 20 février¹ 1268 à 76 ans ; mort de son fils vers 1299, âgé d'environ 80 ans.

Après toutes les raisons exposées et encore à exposer, affirmer que la disparition d'Uldric et d'Ita de Corbières à l'instant précis de l'apparition d'Uldric et d'Ita de Vuippens est une coïncidence fortuite, sans portée, ne serait-ce pas téméraire ?

Objectera-t-on qu'Uldric de Vuippens paraît en 1225 ou 1226, tandis qu'Uldric de Corbières paraît encore en 1228 ? Des cas semblables d'une même personne appelée tantôt d'un nom, tantôt d'un autre, ne sont pas rares. Rappelons seulement celui des fils de Conon Ier, sire de Corbières : Girard Ier, fondateur de La Valsainte, et Richard II, dits tantôt sires de Corbières, même après leur mort, tantôt, le premier, sire de Charmey, le second, sire de Bellegarde. Comme en 1228 on parlait des deux frères Conon et Uldric, surtout à une date si rapprochée du partage de la seigneurie, est-il surprenant qu'on les ait encore tous les deux ensemble dénommés sires de Corbières ?

Du reste, ce partage ne fut définitif et complet qu'après la mort de leurs parents, Jocelin II, décédé avant juin 1249, et Guillaume IV, décédé peu après juillet 1250, tous deux sires de Corbières. De leur vivant, Uldric pouvait cependant s'appeler sire de Vuippens. Il lui suffisait d'en habiter le château. « Tel qui était dit seigneur d'un lieu n'en possérait souvent qu'une partie », observe très judicieusement l'abbé Dey, page 58.

¹ *Nécrologie d'Humilimont.*

DEUXIÈME PREUVE

Les Corbières proches parents de l'évêque Girard de Vuippens et des premiers Éverdes

Après la mort de sa femme Ita, qui lui laissa un fils, Guillaume, marié trois fois, Uldric Ier de Vuippens, âgé d'environ 66 ans, se remaria vers 1258 à une jeune fille, Agnès de Grandson, dont il eut deux fils, Pierre, décédé sans postérité en 1290, et Girard. Il est assez curieux d'apprendre que les ancêtres et le père même de ce Girard, sire de Vuippens, évêque de Lausanne (1301-1309) et de Bâle (1309-17 mars 1325), étaient sires de Corbières.

On comprend, dès lors, pourquoi des Corbières furent mêlés aux affaires de sa succession. En effet, dans un accord dicté presque au lendemain de sa mort, le 3 avril 1325, par Jean de Rossillon, évêque de Lausanne, aux donzels Jean, Rodolphe et Uldric d'Éverdes, frères, neveux laïcs du côté paternel de feu Girard, sire de Vuippens, évêque de Bâle, on lit entre autres: « Si le seigneur Girard a promis des dons à ses nièces qui se marieraient, aux enfants de Jean d'Éverdes, à messire Girard d'Oron, chevalier, ou aux enfants de feu Richard de Corbières, nous Rodolphe et Uldric d'Éverdes, nous sommes seulement tenus et nous promettons de verser 100 livres à Agnelette, fille de feu Richard, co-seigneur de Corbières, dans le cas où elle épouserait quelqu'un¹. »

Ne fallait-il pas que l'évêque Girard fût très proche parent des Corbières pour les doter ? Et la filiation exposée à la preuve précédente n'explique-t-elle pas à merveille cette parenté, autant que cette deuxième preuve de parenté confirme la première ? Avant d'avoir la première, à cause de cet accord de 1325, j'avais supposé Jacquette, seconde femme de Richard II de Corbières, fille d'Uldric Ier de Vuippens et de sa seconde épouse, ou de Pierre d'Oron,

¹ A.C.F., Vuippens, 18.

co-seigneur de Vevey, et de Jacquette de Grandson, sœur d'Agnès. Renonçons désormais à cette supposition ne s'appuyant que sur un fait et moins probable que la thèse actuelle basée sur un ensemble de preuves, qui s'enchaînent parfaitement. Fils de Conon I^{er} de Corbières, Richard était cousin germain de Girard. Peut-être lui confia-t-il en mourant la tutelle de ses enfants mineurs, neveux de l'évêque à la mode de Bretagne, lequel leur aura voué une sollicitude particulière toute paternelle.

D'après ce qui précède, ce ne sont pas les sires d'Éverdes, qui ont engendré les sires de Vuippens, comme on le croyait sur la foi du faux de 1525, mais Uldric II de Corbières-Vuippens, qui est la souche des sires d'Éverdes. Son fils aîné, continuateur de la dynastie, s'appelle : le 19 février 1259, Guillaume d'Écharlens¹, village où on l'établit ; après la mort de son père, le 28 janvier 1269, Guillaume de Vuippens,... Guillaume, sire de Vuippens, « Willelmus de Wippens,... Willermus, dominus de Wippeins »²; le 13 mars 1272, messire Guillaume de Vuippens, « dominus Willelmus de Wippens »³; le 2 octobre 1272, à la suite d'arrangements avec Agnès de Grandson, qui reste dame de Vuippens, messire Guillaume d'Éverdes⁴, nom de lieu qu'il ne quitte plus, précédé ou non du titre de seigneur, suivant une longue étude faite à ma demande sur tous les documents qui le citent, par M. Georges Corpataux, sous-archiviste d'État de Fribourg. Je lui en adresse mes plus sincères remerciements.

On ne doit donc plus parler ou écrire de la maison d'Éverdes-Vuippens. Il faut dire la maison de Vuippens-Éverdes. Le château d'Éverdes est un château secondaire, construit très probablement par Guillaume I^{er}, dans la seconde

¹ A.C.F., Humilimont, s 2.

² WURSTEMBERGER, *Peter der zweite, Graf von Savoyen*, Band IV, p. 451, 452.

³ M.F., I, 266.

⁴ A.C.F., Vuippens, 95.

moitié du XIII^{me} siècle, après celui de Vuippens, qui dut l'être vers l'époque du mariage d'Uldric II de Corbières. Celui-ci eut naturellement dans son lot l'avouerie de l'abbaye d'Humilimont, et ses descendants se disaient légitimement issus des fondateurs du monastère, sans être apparentés aux nobles de Marsens, à qui jusqu'ici on avait fait la part trop grande dans sa fondation.

En 1302, date attribuée au prétendu *vidimus* de la fausse charte, les religieux d'Humilimont, contemporains de ces événements, n'auraient pu fabriquer le récit de la fondation de l'abbaye tel qu'il est. Agnès de Grandson, veuve d'Uldric de Corbières-Vuippens, vivait encore en 1313, selon l'abbé Dey (p. 95). Comprend-on maintenant pourquoi je disais au début que si l'on voulait accepter 1302 comme date de composition de cette charte, elle ne gagnerait rien en authenticité, elle serait au contraire plus invraisemblable ?

TROISIÈME PREUVE

Aimon I^{er}, co-seigneur de Vuippens, s'appelle de Corbières en 1356

Si les seigneurs de Vuippens-Éverdes descendent des sires de Corbières, pourquoi ont-ils abandonné ce dernier nom si radicalement dès l'instant du partage de cette seigneurie qu'on ne le leur voit porter nulle part ? Un document donnant le nom de Corbières à un personnage de la maison de Vuippens serait une des plus fortes preuves de ma thèse.

« Au douzième siècle, les nobles, quel que fut leur nom primitif, prenaient ordinairement celui du lieu où ils résidaient », écrit l'abbé Dey, page 55, pour expliquer comment, tout en descendant les uns des autres, les nobles de Marsens et les sires de Vuippens portaient des noms différents. La coutume qu'il signale, en l'appliquant à tort, s'est prolongée bien au-delà du douzième siècle. Elle se perpétue dans

les grandes maisons qui possèdent plusieurs terres ou plusieurs titres héréditaires. Avec le faux de 1525 et l'ignorance de la filiation d'Uldric I^{er} de Vuippens, nulle part exprimée, ce changement de nom est bien, en effet, ce qui a le plus trompé les historiens. Il est fréquent au Moyen-Age où il n'y avait pas de noms de famille fixes, et c'est une des causes pour lesquelles on ignore la filiation des familles féodales entre elles. En dehors de la noblesse, dont les membres portaient le nom de leur terre, et qui changeaient de nom en passant d'un lieu à un autre, en dehors de familles non nobles portant le nom du lieu d'où elles étaient originaires, les personnes, les familles ayant un nom patronymique sont rares au treizième siècle.

Nous venons de le voir, Guillaume, fils aîné d'Uldric, s'appela d'abord d'Écharlens, ensuite de Vuippens, finalement d'Éverdes. Les fils de Guillaume héritent de ce dernier nom. L'aîné d'entre eux, Jean d'Éverdes, revient au nom de Vuippens à la mort de son oncle, l'évêque Girard, en 1325, et meurt en 1333. Il n'y eut jamais d'autre Jean d'Éverdes, sire de Vuippens. C'est lui que les moines d'Humilimont inscrivent dans leur faux de 1525 comme vivant en 1136.

Girard II, fils du fondateur de La Valsainte, Girard I^{er} de Corbières, ne s'appelle jamais, au quatorzième siècle, que Girard de Charmey.

(A suivre.)